



## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 avril 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 01/04/2025

Transmission du BP (conformément au CGCT) : 27/03/2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	E	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	E	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	E	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	E	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	E	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	E	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	E	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	E	Madame MERCHADOU	

Monsieur JOLY	Ε	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ε	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	Ε	Monsieur VIGNON	P
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	P
<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>		<b>P = présentiel</b> <b>V = visioconférence</b> <b>Ε = excusé</b>			
<b>CDC Isle Double Landais</b>							
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS					
Monsieur PARROT		Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais,  
 Monsieur Julien BEDIS, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Hervé GAYRARD, Délégué suppléant de la CDC de Blaye,  
 Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Olivier VIGNON, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,  
 Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,  
 Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Monsieur Pascal RIVEAU, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Président et Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.  
 Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.  
 Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire à la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de Blaye.

Invités présents :

Antoine CARLET pour la CGT SMICVAL.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
 Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne,  
 Madame MAQUET Sous-préfète de Blaye.

Mouvements élus en séance :

Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, est parti en cours de séance, soit à 16h40, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-19.

Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais est partie en cours de séance, soit à 16h40, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-19.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 8 avril 2025, 33 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

**DELIBERATION N°2025-19**

**Objet : Autorisation de signature d'un marché public de fourniture de prestation de maintenance informatique et applicative**

**Rapporteur : Jean-Claude ABANADES**

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>49</b>
<b>Nombre de membre présents</b>	<b>33</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>07</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>40</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mars 2025.

Considérant que le présent appel d'offre concerne l'externalisation de la maintenance informatique et applicative du SMICVAL.  
Considérant que l'objectif principal est de garantir l'intégrité et la sécurité du système d'information (SI) et de permettre l'évolution des outils numériques spécifiques développés pour le SMICVAL.

Considérant que la consultation concerne un accord cadre à bon de commande d'un montant estimatif de 1.000.000 € HT pour une durée de 4 ans.

Elle a été scindée en 2 lots pour la durée de 4 ans :

- Maintenance de la sécurité informatique et des bases de données pour un montant maximum de 300.000 € HT.
- Tierce maintenance applicative des outils informatiques spécifiques pour un montant maximum de 700.000 € HT.

Elle a été publiée au BOAMP et au JOUE le 05 février 2025.

Considérant qu'à l'issu de la consultation, 4 offres ont été déposées.

Au regard des éléments de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 21 mars 2025, a décidé d'attribuer :

**Pour le Lot 1 :**

A l'entreprise SCMIA qui a présenté un dossier estimatif globale sur la durée du marché de 207.880 € HT.  
Seul candidat ayant soumis un dossier, il a su démontrer son expertise technique et sa pleine capacité à répondre aux exigences du SMICVAL.

**Pour le Lot 2 :**

A l'entreprise SCMIA qui a présenté un dossier estimatif sur la durée du marché pour la maintenance préventive de 125.760 € HT, a quoi il faudra ajouter les développements évolutifs qui seront déclenchés sur devis.  
Elle a su démontrer sa maîtrise technique ainsi que sa capacité à reprendre, maintenir et faire évoluer les applications spécifiques développées pour le SMICVAL.

De plus, elle intègre dans sa méthode de développement l'éco-conception ce qui permet de réduire l'impact des outils numériques sur l'environnement.

Considérant que l'entreprise SCMIA est une SASU, société par action simplifiée unipersonnelle, basée à Bordeaux spécialisée dans les services informatiques, notamment la sécurité, le développement et la maintenance d'applications métiers spécifiques.

Elle dispose d'une équipe expérimentée et pluridisciplinaire, capable d'assurer l'ensemble des prestations attendues dans le cadre du marché.

Son organisation permet une réactivité importante, une forte proximité opérationnelle et un suivi continu des projets.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :**

<b>Pour</b>	40
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0

**Décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à signer le marché de fourniture de prestation de maintenance informatique et applicative dans les conditions susvisées.

**Article 2 :**

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 08 avril 2025**

**Publié le : 22.04.2025**

**Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE**



**Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER**

